

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 20 mai 2025

**Délibération
N° 25.074.3**

**En exercice ... 37
Présents 29
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0**

**PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE -
SERVICE DÉCHETS ET PROPRETÉ**

**CONTRAT POUR LA REPRISSE ET LE TRAITEMENT DES REFUS
ISSUS DES CENTRES DE TRI DE COLLECTE SÉLECTIVE AVEC
LA SOCIÉTÉ CITEO - APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Date de la convocation : 14/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 20 mai à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Marcelle COUDERC, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250520-DELIB_25_07

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 20 mai 2025

Contrat pour la reprise et le traitement des refus issus des centres de tri de collecte sélective avec la société CITEO – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L541-10 et R543-53 à R543-65 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2024 portant prolongation de l'agrément à la société CITEO jusqu'au 31 décembre 2029 pour la filière des Emballages Ménagers et Papiers Graphiques (REP EMPG) ;

Vu le Contrat-type unique nommé « Contrat-type pour la collecte sélective » remplaçant le Contrat CAP, pour la période 2025-2029, rédigé sous l'égide de l'organisme coordinateur de la filière (OCAPEM) et conformément au cahier des charges de la filière Emballages Ménagers et Papiers Graphiques (EMPG) adopté en séance du conseil communautaire du 10 avril 2025 ;

Vu le projet de contrat ci-annexé pour la reprise et le traitement des refus issus de centres de tri de collecte sélective proposé par CITEO ;

Considérant que, pour accompagner les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à la gestion des refus de tri, CITEO propose un contrat pour la reprise et le traitement des refus issus de centres de tri de collecte sélective, pour toute collectivité territoriale ayant signé un contrat-type unique avec CITEO ; que ce contrat permet à la collectivité de bénéficier de la prise en charge de la gestion des refus de tri issus des centres de tri de collecte sélective ;

Considérant que CITEO assure financièrement, pour l'année 2024-2025, le coût du traitement des refus à hauteur de 11.7% du tonnage annuel entrant au centre de tri de collecte sélective (taux révisé annuellement) et correspondant à la part fixe nationale d'EMPG contenus dans les refus de tri ;

Considérant que ce contrat permettrait à la Communauté de communes La Domitienne de diminuer significativement le coût de gestion de ses refus issus du centre de tri OEKOTRI ;

Considérant que le terme de ce contrat pour la reprise et le traitement des refus issus de centres de tri de collecte sélective a été fixé au 31 décembre 2025 ; que ce contrat est annuellement reconductible sur la plateforme CITEO en ligne ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE le Contrat pour la reprise et le traitement des refus issus de centres de tri de collecte sélective ci-annexé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer le contrat à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice 2025, au chapitre prévu à cet effet.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250520-DELIB_25_07

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le 30 MAI 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 30 MAI 2025

Signature du secrétaire de séance :

Nathalie PIQUES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'NP', written over a faint circular stamp.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250520-DELIB_25_07

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250520-DELIB_25_07